

H  
I  
V  
E  
R

2  
0  
1  
4  
-  
2  
0  
1  
5

n°  
99

# LE PETIT NUISEMENTAIS



Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE  
Tirage : Imprimerie RECTO VERSO





## Le mot du Maire

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour la 99<sup>ème</sup> parution de notre journal local. Cette année débute sous les meilleurs auspices, car nous venons d'inaugurer notre centre culturel. Cet endroit favorisera sans nul doute le développement des associations de la Vallée de la Coole mais permettra aussi des échanges et rencontres intergénérationnelles. Vous étiez plus de deux cents Nuisementaises et Nuisementais présents ce jour-là. Merci encore aux élus mais aussi aux nombreux bénévoles qui ont confectionné les douceurs qui ont régalé vos papilles jusqu'à tard le soir. Merci à l'harmonie des enfants de la Marne, au club de zumba de Mme Leloup, et au club de hip-hop de Châlons-en-Champagne qui fait partie de l'association USCAC.

Un premier spectacle a eu lieu récemment et le nombre de participants prouve qu'un tel lieu était attendu.

La participation à la création du blason de la commune a rencontré un réel succès et toutes les personnes ayant proposé un projet se sont retrouvées récemment pour finaliser, ensemble, l'emblème de notre commune.

Cette année 2015 sera pour notre commune l'année de la mise en place d'un plan de circulation visant à renforcer la sécurité routière, en association avec le monde agricole, mais aussi la mise en œuvre d'un plan de prévention et de sécurité obligatoire afin de protéger les habitants en cas d'incident grave.

La baisse programmée de 10% de notre dotation budgétaire va nous obliger à être encore plus attentif sur nos dépenses de fonctionnement, mais aussi d'investissements, ce qui est un mauvais signe pour la relance économique de nos entreprises déjà en grandes difficultés. L'équilibre de notre budget va être réalisé compte tenu de nos obligations.

Je vous renouvelle, au nom du Conseil Municipal, mes vœux pour une année 2015 empreinte de réalisations sociales et familiales. Que celle-ci réponde à vos aspirations de paix et sérénité, loin des folies de notre actualité qui doivent faire réfléchir et relativiser nos différences pour en faire des richesses et non détruire des vies.

Votre Maire

Pascal VANSANTBERGHE

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Réunion du 6 octobre 2014**

### **Délibération modificative attribution du marché du mobilier du centre culturel**

Des devis ont été réalisés par la société SEREC, titulaire du lot 11 "équipements de cuisine" pour le meuble de bar et l'adoucisseur.

Le devis s'élève à 2 524,50€ HT soit 3 029,40€ TTC pour le meuble de bar 3 portes et l'adoucisseur.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ce devis.

### **Avenant lot menuiserie aluminium du centre culturel**

M. le Maire expose l'avenant au lot menuiserie aluminium du centre culturel :

- Suppression de l'échelle à crinoline : 5 136,00€ TTC en moins-value.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **Lot électricité du centre culturel**

M. le Maire expose les travaux supplémentaires à effectuer sur le marché initial au lot 8 "électricité" :

- Mise en place d'un tarif jaune (délibération 02/2014) : plus-value de 4 212,25€ HT
  - Modifications de PC et alimentations : plus-value de 297,14€ HT
  - Modification du système de sonorisation : plus-value de 904,00 € HT
- Le tout équivalent à une plus-value au marché initial de 5 413,39€ HT soit 6 496,07€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le nouveau montant du marché du lot 8 "électricité".

### **Achat d'un plateau élévateur pour accès des personnes à mobilité réduite**

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société JOINTEC FRANCE, pour un montant de 5 298,58€ HT soit 5 590,00€ TTC.

### **Achat d'une laveuse de sol**

Après étude des différentes offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la société PRODIM pour un montant de 2 127,47€ HT soit 2 552,96€ TTC.

### **Centre culturel**

- Sécurité incendie - Un devis a été réalisé par la société SICLI pour l'ensemble de la sécurité incendie du centre culturel. Il s'élève à 985,44€ HT soit 1 182,53€ TTC. Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.
- Accès parking et création d'un passage bateau - Le devis initial de la société Paysagistes d'Europe s'élève 3 136,00€ HT. Il y a 10 m linéaires qui n'étaient pas compris dans le devis, augmentant celui-ci de 1257.00€ HT. Le Conseil Municipal décide de valider ce devis à l'unanimité.

### **Contrôle de l'aire de jeux**

La société PASS SPORT a été consultée pour le contrôle de l'aire de jeux. Le montant du contrôle annuel est de 109.00€, auquel s'ajoute un coût de déplacement de 80€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer ce contrat de vérification (contrat de 2 ans).

### **Bois communal**

La vente des peupliers du Chemin des Conges à une société de Troyes a rapporté à la commune 1 250,25€ TTC.

### **Questions diverses**

- Suite à la visite de M. FRANCOIS du Conseil Général de la Marne, 2 zones "30km/h" vont être créées sur la commune : "Allée du château" et "Rue de l'Eglise". Des coussins berlinois seront installés. Un devis pour tous les équipements nécessaires sera réalisé et une demande de subvention au titre des amendes de police sera déposée.
- Ecole maternelle : l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe a été confirmée.
- Le Conseil Municipal décide que la route départementale 4, du PK 5,323 (panneau de sortie de village en direction d'Ecury-sur-Coole) jusqu'à la limite de territoire avec la commune d'Ecury-sur-Coole se dénommera "Route d'Ecury".
- Chasse : des plaintes ont été recensées en raison de tirs près des habitations. M. le Maire a rencontré les chasseurs concernés. Une lettre leur sera adressée.

## **Réunion du 3 Novembre 2014**

### **Instauration de la taxe d'aménagement**

Suite à la présentation de M. Daniel PONSIGNON, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix pour et 1 abstention décide :

- De fixer à 1.5 % le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire.
- D'exonérer totalement:
  - Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État (PLS et PLUS).
  - 50% de la surface excédant 100 m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro.
  - Les locaux à usage industriel ou artisanal.
  - Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.
  - Les immeubles classés ou inscrits.
  - Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° de l'article L.331-12 et ne bénéficiant pas de l'exonération totale.
  - Les surfaces des locaux annexes à usage de stationnement des immeubles autres que d'habitations individuelles.
  - Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

# **Réunion du 1er décembre 2014**

## **Centre culturel**

Avenant lot "gros-œuvre" : La société DP Construction souhaite sous-traiter une partie du lot 1 pour un montant de 4 580,00€ HT à la société PROTAIN.

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette sous-traitance à l'unanimité.

## **Location du centre culturel**

Après délibération, le Conseil Municipal décide qu'un forfait chauffage annuel de 150€ sera imputé aux associations utilisant le centre culturel régulièrement.

(1 abstention, 8 voix pour)

## **Questions diverses**

- Un devis a été réalisé pour l'éclairage public de la Rue des AuchesChevines(actuellement encore dans le domaine privé), la Petite Ruelle et l'accès au groupe scolaire. Ce devis s'élève à 15 000 € TTC.
- L'éclairage de la façade extérieure du centre culturel a été programmé (extinction à 23h la semaine et 2h le week-end).
- Une note d'information sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de Châlons-en-Champagne a été distribuée dans chaque boîte aux lettres des habitants de la commune.
- Marche PARIS-ALSACE : Cette marche traversera le village le jeudi 4 juin 2015.

# **Réunion du 12 janvier 2015**

## **DP CONSTRUCTION - LOT 1 Gros-œuvre du Centre Culturel**

Compte tenu des difficultés rencontrées et du retard conséquent dans la construction du centre culturel de notre commune, le Conseil Municipal a souhaité rencontrer la société DP Construction afin de définir le décompte général final.

Le sujet a pu être abordé entre le Conseil Municipal et M.Grzeszczak, architecte, qui a exposé que la société DP Construction souhaitait obtenir de la commune 18 210€ de paiement de travaux supplémentaires.

Selon M.Grzeszczak, ce montant est excessif et peut être largement diminué. Notamment, des pénalités de retard pour un montant de 12 000€ peuvent être facturées à la société DP Construction.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, compte tenu des pénalités de retard dues et des plus-values présentées par la société DP Construction, de s'en tenir au montant du marché attribué lors de l'ouverture des plis et autorise M. le Maire à agir et signer toutes les pièces en ce sens.



# URBANISME

## Permis de construire

PC n° 051 409 15 R001: garage - 1 Petite ruelle.

## Déclarations préalables :

DP n°051 409 14 R0010 : clôture -19 rue des Vignes

DP n°051 409 15 R0001 : clôture - 13 rue Maria Galland

DP n°051 409 15 R0002 : clôture - 7 rue des AuchesChevines



# ÉTAT-CIVIL

## Naissances

*(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Cooles sont portés à votre connaissance)*

Bienvenue à **Alex**, né le 27 décembre 2014, fils de Romain LEFEBVRE et de Ophélie JAMAIN, demeurant 5 Petite Ruelle.

Le Petit Nuisementais félicite les heureux parents.

## Nécrologie

**André PIERRE** est né le 23 janvier 1927 à Châlons-sur-Marne.

Nuisementais depuis 1982, il était venu s'installer au 11 rue Maria Galland, pour vivre une retraite bien méritée avec Simone Garnesson qu'il avait épousée en 1969. Il participait aux animations du village, connaissait toute une panoplie de chansons par cœur et aimait pousser la chansonnette.

Toujours souriant, il s'adonnait à ses passions pour le bricolage et le jardin.

En 2014, Dédé, c'est ainsi que tout le monde l'appelait, a dû se résoudre à quitter son domicile pour la maison de retraite suite à des soucis de santé.

Il s'est endormi le 30 octobre 2014 à l'âge de 87 ans.

Le petit Nuisementais présente ses condoléances à toute la famille.



# Communauté de communes de la Moivre à la Coole

## Effectifs du groupe scolaire de la Vallée de la Coole

Ecole maternelle		
Mme Pelletier	Mme Grelait	Mme Beaufort
PS	MS	GS
23	24	22
<b>Total : 69 élèves</b>		

Ecole primaire			
Mme Daumont	M. Philipot	Mme Maciazek	M. Sage
CP	CE1 CE2	CE2 CM1	CM1 CM2
21	23	27	26
<b>Total : 97 élèves</b>			

## Les nouvelles activités périscolaires (NAP)

En place depuis la rentrée 2013/2014, elles ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi et durent 45 mn, mise en place et rangement compris. Ces activités sont gratuites pour les familles. Elles sont assurées par des enseignants et les agents de la collectivité. Elles visent à favoriser la réussite et l'égalité de tous en assurant le respect des rythmes scolaires et ont pour objectifs de donner aux enfants l'envie de venir à l'école avec plaisir et mieux apprendre en leur faisant découvrir diverses activités. Elles ne sont pas obligatoires et les enfants ont la possibilité de quitter l'école à 15h45. Un élève inscrit à une activité proposée doit la suivre pendant tout le trimestre. Le coût de revient par enfant est de 250 € totalement pris en charge par la communauté.

<b>Lundi</b>	
Chorale	CE2 CM2
Journal	CE2 CM2
Jeux de société	CP CM2
Course à pied	CP CE1
Arts plastiques	CE2 CM1
Canevas	CE2 CM2
Jeux de société	MS GS
Jeux collectifs	MS GS
Arts plastiques	MS GS
Garderie	

<b>Mardi</b>	
Théâtre	CE2 CM2
Journal	CE2 CM2
Jeux de société	CP CM2
Course à pied	CP CE1
Arts plastiques	CP CE1
Jeux de lettres	CE2 CM2
Jeux modernes	CE2 CM2
Basket	CE2 CM2
Motricité	MS GS
Arts plastiques	MS GS
Atelier lecture	MS GS

<b>Jeudi</b>	
Informatique	CE2 CM2
Echecs débutants	CP CM2
Course à pied	CE2 CM2
Chorale	CP CM2
Canevas	CE2 CM2
Atelier lecture	MS GS
Arts plastiques	MS GS
Atelier cuisine	GS
Garderie	

<b>Vendredi</b>	
Jeux de cartes	CE2 CM2
Anglais	CP CE1
Jeux de société	CP CM2
Course à pied	CE2 CM2
Arts plastiques	CP CE1
Jeux collectifs	MS GS
Arts plastiques	MS GS
Atelier cuisine	GS
Garderie	



Toutes les classes ont été dotées de tableaux numériques. Les derniers équipements ont été posés pendant les vacances d'hiver. Les batteries des ordinateurs de la classe mobile ont été changées. Tous les parents et les élèves peuvent se connecter à l'espace de travail numérique dont les identifiants et mots de passe leur ont été donnés par les enseignants.

### **Travaux d'investissement**

Trois grands chantiers sont en cours :

- Le gymnase de la Vallée de la Coole à Nuisement-sur-Coole dont la livraison est prévue mi-avril.
- Le gymnase de la Vallée de la Craie à Vésigneul-sur-Marne dont les travaux devraient débuter à la prochaine rentrée scolaire.
- La maison médicale à Pogny dont le permis de construire a été déposé en décembre 2014.



### **Redevance des ordures ménagères**

Le tri sélectif concerne tout le monde car les revenus de la valorisation des déchets traités viennent en déduction de la facture finale et donc influe sur l'établissement des tarifs appliqués aux particuliers qui sont actuellement de :

- |                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| • 1 personne .....                  | 90 €  |
| • 2 personnes .....                 | 185 € |
| • 3 personnes et plus .....         | 235 € |
| • Agriculteurs .....                | 50 €  |
| • Mairie .....                      | 100 € |
| • Centre des fêtes .....            | 150 € |
| • Cimetière .....                   | 100 € |
| • Résidences secondaires, gîtes ... | 135 € |
| • Artisans – Commerçants .....      | 200 € |

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la liste des redevables est établie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N. Celle-ci est actualisée en cours d'année selon les changements de situation des redevables aux fins de respecter le principe du service rendu.

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et déchets assimilés est due par tout usager du service, ce qui inclut notamment :

- tout occupant d'un logement individuel ou collectif, même à titre gratuit,
- tout propriétaire de résidence secondaire, gîte et résidence de vacances,
- tout propriétaire d'un logement individuel ou collectif occupé par un locataire dont la situation n'est pas portée à la connaissance de la communauté de communes,
- tout usager ne pouvant pas justifier d'un contrat d'élimination totale de ses ordures ménagères et déchets assimilés et de la facture correspondante acquittée,
- toute personne morale occupant un bâtiment même à titre gratuit.

L'usager professionnel est redevable pour son activité professionnelle même si son adresse personnelle et son adresse professionnelle sont identiques.

La redevance constituant la contrepartie d'un service, une proratisation est applicable en cas de départ de l'ensemble du foyer ou de l'un de ses membres. Il est toutefois rappelé que tout mois commencé est dû. Aussi un redevable arrivant en cours d'année sera facturé dès le 1<sup>er</sup> mois d'utilisation du service. Il est donc important de signaler un départ, mais aussi une arrivée pour effectuer le compte prorata.

### **Animations de la bibliothèque intercommunale de Marson dans le cadre de l'opération "jardin des mots" organisée en association avec la bibliothèque de prêt départementale**

- A la bibliothèque – Du 30 mai au 13 juin – Exposition de tableaux sur le thème du végétal.
- Du 3 au 10 juin – Exposition d'objets "Le matériel de l'apiculteur" pour découvrir l'univers des abeilles et du miel.
- Samedi 6 juin à 9 h 30, 10 h 30 et 11 h 30 – Rencontre avec M. Noël Mole, apiculteur.
- Vendredi 12 juin à 19 h – Spectacle familial "Dans le jardinde ma main" par Françoise Bobe : comptines, chansons et jeux de doigts.
- Mercredi 17 juin à 14 h – Peinture en direct d'une aquarelle aux crayons aquarellables et création d'un tableau de graines.
- Dans les jardins de M. et Mme Colin – Samedi 20 juin à 10 h 30 – Visite guidée des jardins – Rendez-vous au 16 rue de la Hocardière à Marson (sur réservation). Renseignements et réservations : 06.98.84.43.36.
- A la bibliothèque – Samedi 20 juin à 14 h – Atelier de fleurissement devant l'entrée de la bibliothèque animé par Laurie Coevoet, Corinne Colin et Isabelle Levain. Ouvert aux adultes. Sur inscription.
- Samedi 20 juin à 16 h – Atelier de Land Art : réalisation d'une œuvre d'art collective géante et éphémère à partir de végétaux aux abords de la médiathèque – Ouvert aux adultes. Sur inscription – Renseignements et inscriptions auprès de Laurie au 03.26.67.93.74.



# **FLEURISSEMENT et ENVIRONNEMENT**

## **Propreté dans le village**

Chaque jour, nos employés municipaux œuvrent dans notre village pour le rendre propre et accueillant. Le fleurissement, la taille des arbres et arbustes, le balayage de rues sont autant d'actions qui y contribuent.

Notre commune participe chaque année au concours des villages fleuris et investit une somme non négligeable dans les graminées et les vivaces.

L'accueil de notre village est aussi l'affaire de tous. Aussi nous vous invitons à y contribuer par des gestes parfois simples :

- rentrez vos poubelles après le passage de la benne,
- si des déchets ne sont pas enlevés, ne les laissez pas traîner sur les trottoirs. Ils seront repris au prochain passage si vous les avez retirés. Pour information, le SYMSEM, qui a la compétence en la matière, a équipé ses camions de matériel de géolocalisation et enregistre ainsi les endroits où le contenu des poubelles ou sacs jaunes est non conforme.

Les bennes à verre ne reçoivent que du verre et non de la faïence. Pensez à reprendre vos cartons et sachets qui vous ont servi.

Ne stationnez pas sur les trottoirs, ceux-ci ne seront pas déformés, les réseaux souterrains ne seront pas abîmés et les piétons pourront y circuler en toute sécurité.

Taillez vos arbres et arbustes de façon à ne pas empiéter sur le domaine public.

Enfin, si vous le voulez, participez, comme de nombreux habitants, au fleurissement de vos devantures.

Merci d'avance de participer à l'effort collectif et contribuer à la qualité de vie dans le village.



# INFOS ... INFOS ... INFOS ... INFOS...

## Elections départementales

Les élections départementales auront lieu les **22 et 29 mars 2015**.

A compter de ce scrutin, les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du **Conseil Départemental** (ex-Conseil Général) dans le cadre du canton.

Suite au redécoupage, le département de la Marne comprend 23 cantons, et notre commune se situe dans le **canton 5 "Châlons-en-Champagne-3"**.

Un nouveau mode de scrutin est mis en place :

- Dans chaque canton, les candidats se présentent par binôme : une femme et un homme.
- Le binôme élu dans chaque canton siègera au Conseil Départemental qui comprendra désormais autant de femmes que d'hommes. Ce sont eux qui éliront la Présidente ou le Président du Conseil qui dirigera le Département pendant 6 ans.

## Sécurité routière

Le 20 décembre dernier, la commission sécurité se réunissait pour établir un bilan catastrophique des relevés de vitesse enregistrés par le radar pédagogique installé à plusieurs endroits dans le village.

Ceux-ci démontrent que de nombreux véhicules traversant notre village ne respectent pas la limitation de vitesse en agglomération fixée à 50 km/h et cela de jour comme de nuit.

Pour contrer ces faits considérés comme des délits par la loi et afin de faire respecter la vitesse réglementaire, deux solutions d'aménagement sont envisagées : les chicanes et les coussins berlinois.

### 1 - Les chicanes

Elles sont provisoires et sont matérialisées par des plots, lesquels peuvent être déplacés afin de trouver un compromis entre le ralentissement des véhicules et les sorties des habitations.

Leur but est de créer un décalage de la chaussée avec une déflexion significative de la trajectoire et un déport latéral supérieur à 2 mètres.

Elles ont pour fonction de réduire les vitesses, de rompre l'alignement de la chaussée, d'ajouter ou renforcer d'autres fonctions du lieu comme par exemple un stationnement.

Dans le courant de l'année, des aménagements de bordures ainsi que des marquages au sol remplaceront les plots.

Après quelques semaines de fonctionnement, celles-ci nous ont permis d'obtenir une baisse de 20% de la vitesse.



Au vu de ces résultats peu encourageants, 2 zones "30" seront installées dans le courant de l'année, l'une au niveau du carrefour Allée du Château /Rue Haute/Avenue de la Gare et l'autre, Grande Rue, au niveau de l'église.

Les réflexions seront menées en concertation avec les agriculteurs du village.

## **2 - Les coussins berlinois**

Ils seront définitifs. Ce sont des coussins composés de 6 éléments en caoutchouc de coloris rouge avec des bandes rétro-réfléchissantes blanches.

Ils ont pour dimensions 1 800 mm x 3 000 mm et une épaisseur de 65 mm, conformément à la réglementation du CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques).

Leur fonction est de réduire la vitesse des automobilistes.



Des panneaux signalétiques informeront de la présence de ceux-ci.



**Ces différents aménagements contribueront au bien-être des piétons et automobilistes.**

Pour toutes questions ou suggestions, la commission sécurité se tient à votre disposition.



# Infos utiles - Infos utiles - Infos utiles

## **Mairie**

1 rue de l'église

Permanences : le lundi de 17h30 à 19h00 et le jeudi de 13h30 à 14h30

Tél : 09 62 10 98 77 - Email : [mairie.nuisementsurcoole@wanadoo.fr](mailto:mairie.nuisementsurcoole@wanadoo.fr)

## **Ecole maternelle**

Directrice : Mme PELLETIER

03 26 67 63 87

## **Ecole primaire**

Directrice : Mme MACIAZEK

03 26 67 60 05

## **Médecine générale**

Docteur Jérôme DETOUR

6 rue de la Gravelle

03 26 66 87 75, sur rendez-vous, sauf le jeudi

## **Cabinet infirmier**

Mme Nathalie SCHMITT

Mme Lydie HATTAT

6 rue de la Gravelle

03 26 63 00 26, soins à domicile et au cabinet

## **Kinésithérapeutes**

Mme Aude BRUN-RAGOT

M. Sébastien VIVIER

40 Grande rue

03 26 64 15 74, soins à domicile et au cabinet sur rendez-vous

**Gendarmerie nationale de Vitry-la-Ville** : 03 26 67 74 44

## **Communauté de Communes de la Moivre à la Coole (CCMC)**

Directrice des services-MmeNICLET : 03 26 63 67 30

Scolaire-MmeBASVILLE : 03 26 63 67 33

Reom-Spenc-MmeLOTEN : 03 26 63 67 32

**VEOLIA dépannage 24/24** : 0810463463

**EDF Dépannage** : 0810 433 051

## **Accueil et vie du village**

- Un **livret d'accueil** est à la disposition des nouveaux locataires et nouveaux propriétaires qui arrivent sur la commune.
- Des **sacs de tri** leur sont remis avec la plaquette "Participez au tri et à la réduction des déchets avec le SYMSEM", ainsi que les horaires de tontes et autres travaux.
- Pour rappel, les **horaires de tontes et d'utilisation de matériels à moteur thermique** des particuliers sont :
  - les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
  - les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00
  - les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00
- Le **ramassage des ordures ménagères et du sac de tri** est le mercredi : pensez à les sortir la veille au soir.
- La **déchèterie** est à Mairy-sur-Marne, ouverte le mercredi et le samedi de 14 h à 18h et le jeudi de 9 h à 12h30. Fermée les jours fériés.



Que fait Dame Nature en ce moment ?

Elle dort ... Non, elle commence à se réveiller : tulipes, jacinthes et autres printanières montrent le bout de leur nez. Ces dernières ont été plantées en septembre dernier.



Pendant ce temps, les ouvriers communaux, Patrick et Julien, ont taillé les branches devenues trop encombrantes des tilleuls au niveau de l'espace Jean-PolDaumont.

Ils ont également nettoyé les bords de la rivière au lieudit "les Conges" et réaménagé le talus du cimetière. Sans oublier tous les travaux divers et variés que nécessitent la commune et le groupe scolaire.



# Hommage aux 7 habitants

## de NUISEMENT SUR COOLE



### MORTS POUR LA FRANCE 1914-1918

Grand nombre d'entre nous sont passés devant ce monument. Nous n'en sommes pas moins ignorants du destin de ces hommes morts pour la France et dont leur nom a été gravé.

#### *PAUL HENRI MONNATÉ*

Né le 05 juillet 1880 à Ay  
Adjudant-Chef  
Corps 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie Coloniale 10<sup>o</sup>Cie  
Matricule 1219 au recrutement Châlons sur Marne  
Mort pour la France le 04 septembre 1914  
à Ville sur Tourbe Marne  
Genre de mort : Tué à l'ennemi

#### *PAUL ULYSSE FELIX*

Né le 22 novembre 1879 à Nuisement sur Coole  
2<sup>ème</sup> Classe  
Corps 132<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
Matricule 1195 au recrutement Châlons sur Marne  
Mort pour la France le 08 juin 1917  
à l'hôpital Val de Grace à Paris  
Genre de mort : à la suite de ses blessures

#### *HENRI VICTOR DESALLANGRE*

Né le 18 janvier 1881 à Thibie  
2<sup>ème</sup> Classe  
Corps 167<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
Matricule 1378 au recrutement Châlons sur Marne  
Mort pour la France le 01 novembre 1914  
au Bois le Prêtre (Meurthe et Moselle)  
Genre de mort : Tué à l'ennemi

#### *ALBERT JULES BOUCQUEMONT*

Né le 14 février 1878 à Nuisement sur Coole  
2<sup>ème</sup> Classe  
Corps 3 à 6<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
Matricule 306 au recrutement Châlons sur Marne  
Mort pour la France le 24 avril 1915  
Genre de mort : Dans l'ambulance

#### *PAUL ADRIEN LAMAIRESSE*

Né le 06 février 1888 à Nuisement sur Coole  
2<sup>ème</sup> Classe  
Corps 94<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
Matricule 553 au recrutement Châlons sur Marne  
Mort pour la France le 30 septembre 1914  
à Baconnes (Marne)  
Genre de mort : Tué à l'ennemi

### **LUCIEN LOUIS HENRY**

Né le 11 mars 1883 à Nuisement sur Coole  
Sapeur Mineur  
Corps 9<sup>ème</sup> Génie  
Matricule 1394 au recrutement Châlons sur Marne  
Mort pour la France le 25 octobre 1915  
à Eparges (Meuse)  
Genre de mort : Tué à l'ennemi

### **LOUIS EMILE SERVAS**

Né le 08 février 1885 à Passavant en Argonne  
Mobilisé en Août 1914  
au 106<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie à Châlons sur Marne  
Fait prisonnier à Verdun en 1916  
Gazé à Verdun  
reconnu « Mort pour la France » en 1981

**Avec tous nos remerciements aux familles et aux personnes ayant contribué à la recherche documentaire.**

Sitographie [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

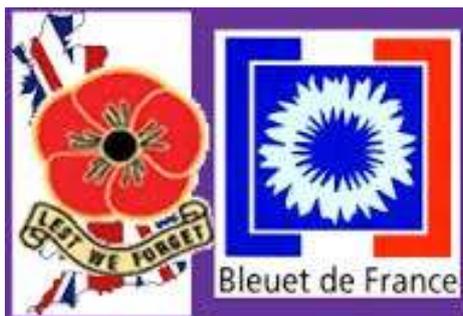


## **Bleuets et Coquelicots, fleurs symboles de la Grande Guerre**

Ces deux fleurs étaient les seules qui continuaient à pousser dans la terre retournée par les milliers d'obus qui labouraient journallement les champs de bataille.

Le **bleuet** était le terme qui désignait les soldats de la classe 15 fraîchement mobilisés sur le champ de bataille du Chemin des Dames, en raison du nouvel uniforme bleu horizon dont ils étaient vêtus, les anciens portant un pantalon rouge. Cette appellation perdurera toute la guerre pour différencier les nouveaux avec leurs uniformes neufs des anciens avec leurs uniformes couverts de boue. Des milliers de ces bleuets ne virent jamais leurs vingt ans. Le bleuet est devenu le symbole du souvenir de la Grande Guerre.

Le **coquelicot** est le symbole britannique de la première Guerre Mondiale. Il a été choisi en souvenir des combats de 1915 dans les Flandres et de 1916 dans la Somme. Le 1er juillet 1916, jour de l'attaque des Britanniques sur les lignes allemandes, a été le jour le plus meurtrier de toute l'histoire britannique. Les coquelicots qui parsemaient les champs de bataille sont devenus le symbole du sacrifice des soldats du Commonwealth. Le "Poppy" (coquelicot) symbolise le sacrifice et le souvenir de la Première Guerre Mondiale et l'Armistice du 11 Novembre est appelé le "Poppy Day" (jour du Coquelicot).





# AGENDA 21

## "Biodiversité Ordinaire et de Proximité"

Cette année, les enfants de la Vallée de la Coole participent, avec leur école, au projet Biodiversité Ordinaire et de Proximité mis en place par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). La Région aide ce programme de sensibilisation qui se veut simple et participatif puisqu'il vise à faire découvrir la biodiversité locale en réalisant un inventaire faunistique et floristique. Durant plusieurs mois, les élèves ont listé les oiseaux observés, noté le nom des arbres dans un herbier, classé les petites bêtes par grande famille, pris en photos des plantes. Tout cela, avec l'aide de leurs maîtresses et de l'animatrice LPO : Mme Océane Dauteuille.

**Cette démarche entre directement dans les actions mises en place par l'AGENDA 21 car l'une des finalités du développement durable est la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources.** Pour commencer à protéger, il faut déjà apprendre à connaître les animaux qui vivent près de chez nous, ainsi que les plantes et leur mode de vie. Cela permet de prendre conscience que des relations entre tous les êtres vivants existent, humains y compris.

C'est pour découvrir ces richesses naturelles inventoriées par les enfants que l'ensemble des Nuisementais et les habitants des communes alentour sont conviés **le jeudi 11 juin 2015 en fin d'après-midi, au centre culturel de Nuisement sur Coole.**

Une exposition, créée par les enfants, sur les différents milieux qui constituent notre paysage (rivière, champs, village, bois...) sera installée dans le centre et une projection sur les méthodes d'inventaires, également réalisés par les enfants, sera commentée par les élèves et l'animatrice LPO. Enfin, une sortie nature, à la découverte des animaux du village, clôturera cet échange convivial autour de la biodiversité.



# Festivités

## Cérémonie du 11 novembre 2014

Un siècle plus tard, nous n'avons pas oublié, au contraire. Notre devoir est de transmettre notre passé aux générations à venir : la mémoire ne doit pas s'envoler.

Près de cinquante personnes étaient présentes au monument aux morts du village pour rendre un hommage à nos aînés morts pendant cette terrible guerre 1914/1918.

En présence de M. Marc PICARD, porte-drapeau, M. le Maire a lu le discours officiel avant de faire lecture de son propre témoignage.

Ce sont les enfants du village qui ont déposé la gerbe au pied de la stèle.

Après avoir entonné la Marseillaise et laissé un temps au recueillement, toutes et tous se sont réunis dans la salle communale pour partager une collation préparée par la commission vie locale.



# Inauguration de notre centre culturel

## le 24 janvier 2015



### **Discours d'inauguration (extraits)**

Par arrêté du 5 juillet 2010, pour des raisons de sécurité, notre salle des fêtes fermait définitivement ses portes au public. Parallèlement, les locaux préfabriqués de l'école maternelle avaient été désaffectés en mai 2009, date d'ouverture du nouveau groupe scolaire. Dans le cadre de la réflexion sur la mise en œuvre de l'objectif de création d'un cœur de bourg véritable, les membres du Conseil Municipal d'alors se sont penchés sur la nécessité de recréer un nouveau bâtiment communal. Les associations de la Vallée de la Coole étaient réunies le 21 juin 2011 et associées à notre réflexion.

Rapidement la dimension intercommunautaire est apparue :

- permettre des échanges culturels et intergénérationnels,
- permettre l'hébergement d'expositions temporaires,
- permettre les représentations théâtrales et artistiques,
- permettre l'expression corporelle et artistique,
- permettre les conférences à caractère culturel,
- permettre l'émergence et le développement d'expressions de même nature en milieu rural comme il est possible en milieu urbain,
- permettre le développement des associations socioculturelles,
- créer un lieu de rencontres et d'échanges.

Les limites du projet étaient, outre notre capacité d'investissement, les ressources humaines nécessaires et le coût de fonctionnement.

L'engagement de développement durable et de haute qualité environnementale a été également une de nos priorités pour maîtriser le fonctionnement.

La destruction de l'ancienne école maternelle, espace d'enseignement du savoir et de la culture, et celle de la salle des fêtes, lieu de loisirs, ont donc permis d'ériger, au milieu, notre centre culturel. L'implantation semblait prédestinée.

- Après les difficultés rencontrées dans l'élaboration du projet global, qui ont engendré un retard de près d'une année,
- Après 15 mois de travaux alors qu'ils n'en étaient prévu que 12,
- Après plusieurs dizaines de réunions de chantier et de discussions parfois âpres,
- Après bien des déboires,

**VOICI** enfin cette inauguration permise par la capacité de notre commune à financer les travaux, mais aussi grâce aux subventions attribuées par le Conseil Général, par l'ex Communauté de Communes de la Vallée de la Coole et sur la réserve parlementaire par notre député. Malgré notre argumentation, le Pays de Châlons, sollicité, n'a pas cru bon concourir au développement culturel en milieu rural.

L'enveloppe finale n'a été dépassée que de 0,14%, c'est dire si notre attention, mais aussi les réponses techniques et professionnelles, ont été adaptées.

Pendant la construction, au cours d'une réunion, un professionnel me disait, alors que nous discutions du coût d'équipements, "Nous savons que la commune est près de ses sous" ; ce à quoi je répondais "Nous ne sommes pas près de nos sous mais nous voulons simplement bien dépenser l'argent de la collectivité".

Même si des finitions et corrections restent à faire, et les yeux aguerris les remarqueront, son ouverture au public est donc officielle aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

Encore un grand merci aux nombreux bénévoles et élus qui ont permis une réalisation parfaite de cette journée.

Les nombreuses réservations, déjà enregistrées pour des événements publics ou privés confirment que cette structure était attendue avec impatience sur notre commune.



*Les bénévoles et élus lors des préparatifs*



*Plus de deux cents personnes présentes*



*Des échanges retrouvés lors de cette journée*



*Prestation appréciée de l'Harmonie des Enfants de la Marne*

# Nouvelles des associations



## **ADMIR COOLE-SOUDE-MARNE**

La Présidente et tous les membres du Conseil d'Administration de l'Association ADMIR Coole Soude Marne vous renouvellent leurs vœux les meilleurs pour 2015, vœux à partager avec tous ceux qui vous sont chers.

Dans le petit fascicule distribué le mois dernier, vous avez pu noter les dates importantes à retenir concernant notre Association, en particulier la prochaine Assemblée Générale le mercredi 22 avril à la salle communale de Cernon à 20H30, nous vous y attendons nombreux. Vous avez pu y trouver également les différents services qui peuvent vous changer la vie : ménage, repassage, aide aux personnes âgées ou handicapées, livraison de repas, aide et accompagnement, préparation des repas, service à la personne, Téléassistance Filien, etc...

L'ensemble des ADMIR de la Marne sont certifiées NF Service depuis le 23 avril 2012, ce qui implique Professionnalisme et Solidarité de la part de notre Association :

- qui garantit la qualité du service offert,
- développe une relation de confiance avec les clients et les partenaires financeurs (Conseil Général et Caisses de retraite),
- met en place une organisation rigoureuse, sérieuse et pérenne,
- mobilise des salariées et bénévoles autour d'un projet commun.

C'est un réseau tout entier tourné vers la qualité !

La diversité des services proposés par l'ADMIR a conduit très tôt notre réseau à mettre en œuvre différents types de démarches qualité.

Un nombre de plus en plus important de fédérations et associations locales a fait le choix d'entrer dans une démarche de certification : avec près de 600 associations certifiées AFNOR, nous sommes le 1er réseau de services à la personne certifié NF "Services aux personnes à domicile".

Pour maintenir cette certification, l'AFNOR nous impose régulièrement un audit de renouvellement de notre certification. Pour notre Association, la date est prévue mi-avril, ce qui occasionne pour la secrétaire une charge de travail rigoureuse et considérable !

Le sens même de notre engagement, c'est d'apporter des services adaptés à l'ensemble de la population et de permettre à chacun de mieux vivre chez soi, selon son projet de vie.

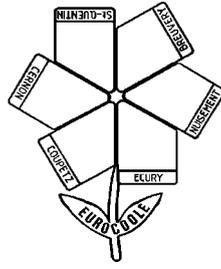
Annuellement, nous distribuons auprès de nos clients des enquêtes-satisfactions afin de remédier le plus rapidement possible aux éventuels mécontentements de ceux-ci.

N'oublions pas que la satisfaction de nos clients fait la réputation de l'ADMIR. C'est notre meilleure publicité !

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos besoins, à la Maison des Services à Cernon, tél. 03.26.67.65.88 aux jours et heures d'ouverture du bureau.

L'équipe ADMIR





## EUROCOOLE

Le 27 février dernier, Eurocoole a ouvert les festivités du centre culturel de Nuisement en accueillant Ginette, la Reine des Boulettes.

Près de 180 personnes ont assisté à ce spectacle rempli d'humour, de situations cocasses et loufoques. Le public, largement mis à contribution, a apprécié cette soirée de détente et de rires.



En raison du temps froid et pluvieux, la trêve hivernale de notre équipe de foot se prolonge. Les matches sont donc reportés, mais les entraînements en salle se poursuivent à Sarry. Sur la saison, 32 matches sont programmés.



Notre équipe est actuellement à la recherche d'un coach. Si vous êtes intéressé, contactez-nous au 06.61.66.31.65



**Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole :  
Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.**

Cette fin d'année 2014 a apporté joie et bonheur du plus jeune au plus ancien.

L'arbre de Noël des enfants s'est déroulé le samedi 6 décembre avec la participation de FR d'Ecury et le Foyer Rural de Coolus. Le spectacle, créé et présenté par Romain Changenot, a rencontré un vif succès. Petits et grands ont adhéré à l'histoire de Bambou. Après la visite « surprise » du père Noël, l'après-midi s'est clôturé par un goûter offert à tous.



Celui des seniors s'est passé le même jour à la salle de Breuvery.

Le Père Noël a accueilli les quelque 40 personnes venues passer l'après-midi autour d'un dessert, champagne et autres gourmandises avant de jouer aux cartes et jeux de sociétés.

La journée s'est terminée par un repas partagé avec les membres du conseil d'administration, moments de partage et de convivialité.

Les personnes hospitalisées, souffrantes ou en maison de retraite ont reçu la visite d'un membre du conseil d'administration et un colis de friandises.



L'année 2015 sera une année exceptionnelle pour notre association : 50 ans.

En 1964, l'association Familles Rurales de Nuisement/Breuvry voyait le jour. Celle de Cernon/Coupetz/St Quentin fut créée en 1969.

C'est en 2002 que ces deux associations (qui avaient des activités et des manifestations identiques et communes) se sont rapprochées pour former l'Association des 5 villages de la Coole.

Le siège social se situe à la mairie de Nuisement-sur-Coole.

L'Assemblée Générale et l'anniversaire de l'association auront lieu au centre culturel de Nuisement le vendredi 20 mars 2015 ; nous vous y attendons nombreux.

En juillet 2010, nous étions les derniers à utiliser la salle des fêtes pour le spectacle de danses des enfants et le théâtre, avant sa fermeture définitive pour non-conformité.

Dates à retenir :

- Carnaval : samedi 28 mars dans chaque village, puis Salle de Breuvry pour le goûter.
- Randonnées pédestres et VVT, le dimanche 30 mai à Cernon.
- Randonnées pédestres nocturnes : le samedi 3 octobre.

La pétanque va reprendre dès les beaux jours, sur le terrain de Breuvry.

Une démonstration de Hip Hop, aura lieu courant mai/juin afin de pouvoir proposer (si ça intéresse) des cours à la rentrée de septembre à la salle de Nuisement.

D'autres projets sont également en réflexion.

Pour toutes les activités et manifestations, des informations complémentaires sont distribuées dans vos boîtes aux lettres.



Depuis septembre 2011, les membres des associations familles rurales d'Ecury-sur-Coole, des 5 villages de la Coole et de Coole-Faux Vésigneul étaient en réflexion et voilà que le 26 mars 2013, une nouvelle association est née :

## « Familles Rurales Association de Territoire d'à Coole »

Depuis la rentrée de septembre, l'association accueille un peu plus de 15 enfants chaque mercredi. Après le repas pris dans la salle des fêtes d'Ecury, les petits vont à la sieste avant de faire leur activité et les grands sont en activité toute l'après-midi.

Le dernier mercredi de décembre, les enfants ont eu la visite du Père Noël, ce dernier a apporté des cadeaux pour le centre. La journée s'est terminée avec un goûter, des gaufres, des clémentines et des chocolats.



Aux vacances de la Toussaint, nous avons ouvert le site pendant les deux semaines, 26 enfants la première et 18 la deuxième. La première semaine, les grands sont allés à la patinoire, et les petits à la piscine.

La deuxième semaine, une rencontre avec le centre de la CCMC a eu lieu sur notre site. Un grand jeu entre les enfants et les animateurs s'est terminé autour d'un goûter confectionné par les petits.



*Les enfants pendant le goûter.*



*Les animateurs des deux centres.*

Fin octobre, une soirée sur le thème d'Halloween a été organisée pour les 8/14 ans, un peu plus de 80 jeunes ont répondu à l'invitation.

De nombreux parents avaient confectionné des pizzas, quiches ou autres gâteaux aux pommes et au chocolat pour les papilles de tous.

L'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 26 mars 2015, à 20h30 au centre culturel de Nuisement-sur-Coole.

Le centre est ouvert une semaine aux vacances de printemps : du 04 au 07 mai 2015.

Cet été, il sera ouvert 4 semaines : du 06 au 31 juillet 2015.

Pour nous contacter :

- Le site : [www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola](http://www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola), vous y trouvez les dossiers d'inscriptions.
- Par email : [acoola@laposte.net](mailto:acoola@laposte.net),
- Par téléphone au 07 87 67 47 35 / 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement).





## **ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE NUISEMENT SUR COOLE**

C'est sous la présidence de James HENRY, entouré de son secrétaire et de son trésorier, que s'est déroulée, vendredi 20 Février 2015 à 18 h, l'assemblée générale de la société.

Une douzaine de sociétaires étaient présents.

Après rappel des activités de l'exercice passé, plusieurs sujets ont été abordés :

- Les permis de pêche obtenus sur internet.
- Le règlement 2015 de la société dont lecture est faite en insistant sur les articles importants.
- L'état satisfaisant de la Coole. Il est souligné que la rivière n'ayant pas été à sec cette année, des truites y sont restées.

Quelques dates ont été arrêtées pour la saison 2015.

- L'ouverture ayant lieu le 14 Mars, un nettoyage de la rivière et de ses abords sera effectué par toutes les bonnes volontés le 7 mars.
- Les dates de « lâcher de truites » sont programmées sur Mars et Avril.

L'an passé, ce sont 20 pêcheurs adultes et 5 jeunes qui parcouraient la Coole d'Ecury à Breuvery, et seulement 50% étaient de Nuisement.

Pour cette année, si vous voulez rejoindre la société, les adhésions sont lancées. Sachez qu'il n'y a pas d'âge pour s'adonner aux plaisirs de la pêche.



# RÉCRÉALIRE.COOLE

Récréalire.Coole a tenu son assemblée générale le 9 février 2015.

L'exercice 2014 a présenté un bilan d'activités assidues et un bilan financier équilibré.

Le nombre d'adhérents évolue régulièrement d'année en année (76 familles en 2014).  
La cotisation annuelle est maintenue à 3 € par famille.

Les jours et heures d'ouverture de la bibliothèque sont maintenus :

- le 1er mercredi du mois de 14 h 30 à 17 h 30 (après-midi récréatif + bibliothèque)
- le 3e samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

auxquels est ajouté :

- le 2e mercredi du mois de 17 h 30 h à 18 h 30

Notre fonds de bibliothèque compte actuellement plus de 5.000 livres pour tous les âges.

En 2014 nous avons plus particulièrement investi pour les enfants et ados, tant en livres ("Le Loup", "Aurélié Laflamme", mangas ... ) qu'en jeux (babyfoot).

Cette année, priorité sera donnée à l'achat de nouveautés pour les adultes.



Durant les vacances de février et de Pâques, seront organisés des après-midis récréatifs (23 et 24 février, 27 et 28 avril) ainsi qu'un spectacle de magie (6 mai). Un après-midi "contes" est également envisagé.

Des échanges ont lieu avec les enfants du Centre d'à Coola. D'autres avec les enfants du Centre de la Communauté de Communes sont en réflexion.



Les cours d'Anglais se poursuivent le lundi matin, l'un pour 8 personnes débutantes et l'autre pour 12 personnes maîtrisant mieux la langue..

L'équipe de Récréalire.Coole



# La main verte

## Les associations d'espèces bénéfiques au jardin

Fruit de l'expérience, les anciens faisaient souvent allusion à des associations de plantes potagères, bénéfiques ou à proscrire, sous peine de dépérissement ou de disparition des légumes concernés. Même si des explications rationnelles ne sont pas toujours présentes, les résultats, eux, sont bien souvent là.

Voici un tableau vous présentant les bonnes associations et les "interdits" pour quelques légumineuses de nos jardins.

	<b>ASSOCIATIONS BENEFIQUES</b>	<b>ASSOCIATIONS NEFASTES</b>
Ail	Betterave, fraisier, laitue, carotte, tomate	Fève, haricot, pois
Artichaut	Fève, maïs	
Carotte	Ciboulette, coriandre, haricot nain, laitue, oignon, poireau, pois, radis, tomate	Aneth
Céleri -branche	Chou-fleur, poireau, tomate	
Céleri-rave	Betterave, haricot, pois, radis	
Ciboulette	Carotte, concombre	
Concombre		Pomme de terre, tomate
Courge	Laitue, maïs	Pomme de terre
Epinard	Betterave, fraisier, laitue, tomate	
Haricot	Aubergine, betterave, carotte, céleri, chou, concombre, pomme de terre	Ail, échalote, oignon, tomate
Laitue	Aneth, carotte, chou-fleur, concombre, courge, fraisier, poireau, radis	Persil, tournesol
Melon		Concombre, courge
Navet	Pois	
Oignon		Fève, haricot, pois
Persil	Tomate	
Poireau	Carotte, céleri, laitue, mâche, oignon, tomate	
Pois	Carotte, chou-rave, concombre, maïs, navet, pomme de terre, radis	Ail, échalote, oignon, poireau
Pomme de terre	Chou, fève, haricot, maïs, pois	
Radis	Carotte, épinard, laitue, pois	Cerfeuil
Tomate	Ail, basilic, carotte, céleri, oignon, persil, poireau.	Betterave, concombre, chou-rave, haricot, pomme de terre

Nous espérons que ces quelques conseils assureront la réussite de votre potager...



# Le régal des papilles

## FONDANT AU CHOCOLAT RAPIDE ET DELICIEUX

### Ingrédients

200 gr de chocolat noir corsé

80 gr de beurre

3 œufs

50 gr de farine

100 gr de sucre

### Déroulement de la recette

Préchauffer le four à 180°.

Faire fondre le chocolat et le beurre au bain-marie ou au four micro-ondes (3 mn - puissance 500).

Mélanger la farine et le sucre. Incorporer les œufs.

Y ajouter le mélange chocolat/beurre.

Si moule en verre ou en métal, le chemiser d'un papier sulfurisé.

Faire cuire 20 mn.

Le gâteau peut sembler ne pas être cuit. C'est normal.

Le laisser refroidir avant de le démouler.



Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction, Claudine Brülhart, Alexandra Charpentier, Martine Coutier, Béatrice Desvoy-Joppe, Xavier Leblanc, Corinne Legris, Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon, Frédérique Orsini et Pascal Vansantberghe, vous donnerendez-vous au prochain numéro.

